

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

GAT ASSURANCES

Société Anonyme au Capital Social : 45.000.000 Dinars

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

IU : 0000673N

La société GAT ASSURANCES informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 29/06/2020 à 9h00 au siège social de GAT ASSURANCES sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2019
3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
4. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2019
5. Affectation du résultat de l'exercice 2019
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Démission d'un administrateur et désignation d'un nouvel administrateur
9. Désignation des Commissaires aux Comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022
10. Questions diverses

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

P/le Conseil d'Administration

GAT ASSURANCES

SA au capital social : 45.000.000 dinars
Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis
IU : 0000673N

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29/06/2020 A 9h00

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2019, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2019, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2019 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes 2019 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2019 bénéficiaire qui s'élève à dinars de la manière suivante (en dinars) :

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2020 la somme totale de 48 000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2020 la somme totale de 24 000 dinars en brut pour chaque comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'AGO prend acte de la démission de l'administrateur M. Aziz MEBAREK de son mandat au Conseil d'Administration avec une date d'effet au 02/12/2019. L'AGO décide d'accepter cette démission et remercie l'administrateur démissionnaire. L'AGO décide de nommer en qualité d'administrateur membre du Conseil d'Administration de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire, et ce pour le restant de la durée du mandat de l'administrateur démissionnaire, soit, jusqu'à l'AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

Le mandat des Commissaires aux Comptes prenant fin au terme de l'exercice 2019, l'AGO décide de pour une période de trois années (2020-2021-2022) qui prendra fin avec l'AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

NEUVIEME RESOLUTION

L'AGO donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés